

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Année 2019

Syndicat Rhône Ventoux

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
A. Présentation du Service	
1 Le territoire desservi	
2 Les agents du service et leur fonction	
3 Les chiffres clés depuis la création du service	
4 Les chiffres clés de 2019	
5 Le nombre d'installations en anc	5
6 Les informations relatives au fonctionnement du service	
7 Les demandes d'urbanisme	
8 Le bilan des contrôles effectués dans l'année 2019	Ç
9 Le bilan des contrôles par commune cumulés au 31/12/2019	
10 Subventions – Aides aux particuliers :	
11 Evolutions règlementaires	
B. Les indicateurs de performance	18
II- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS	20
A. Tarification de l'anc et bilan financier	20
1 Les tarifs	
2 Les sanctions	
3 Le bilan financier	21
B. Les primes de performance	25
C. Résultats de l'exercice	25
III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	

PRÉAMBULE

Le présent rapport annuel a pour but de présenter l'ensemble des éléments relatifs au service public d'assainissement non collectif du Syndicat Rhône Ventoux.

Ce rapport est destiné à l'information des usagers du service et répond aux exigences des dispositions de la loi du 2 février 1995 dite Barnier et des directives du décret 2007-675 du 2 mai 2007. Il constitue également un outil de gestion pour les élus et les responsables du service.

Conformément aux obligations réglementaires de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et des arrêtés du 6 mai 1996, le Syndicat Rhône Ventoux a créé son service public d'assainissement non collectif (SPANC) le 1^{er} octobre 2003. Cette création officielle fait suite au démarrage de ce service qui a eu lieu en 2001.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 2221-1 du code des collectivités territoriales et par délibération du 16 juin 2003, une Régie intercommunale a été chargée de l'exploitation de ce service.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie est constitué de six membres désignés par le Comité Syndical, sur proposition du Président. Il est composé de quatre membres du Comité Syndical, un membre de la société civile et un représentant des usagers.

<u>Cas particulier</u>: pour la commune de Mormoiron, dont la compétence a été prise par le syndicat au 1^{er} janvier 2019, le service est géré en délégation de service public, dans le cadre d'un contrat signé en 2016 et pour une durée de 10 ans, avec la société SUEZ EAU FRANCE.

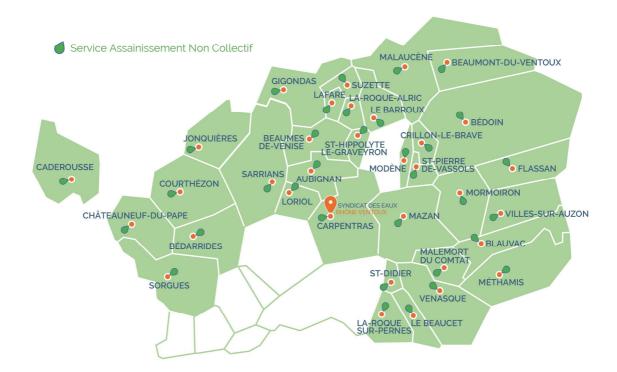
Syndicat Rhône Ventoux Page 2 sur 26 RPQS ANC 2019

I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Presentation du Service

1 LE TERRITOIRE DESSERVI

La carte ci-dessous rappelle l'ensemble des collectivités intégrant le Syndicat Rhône Ventoux pour la compétence assainissement non collectif. Elles sont au nombre de 34, avec un transfert de compétence de la commune de Mormoiron au 1^{er} janvier 2019.



2 LES AGENTS DU SERVICE ET LEUR FONCTION

Le SPANC comporte 5 agents en 2019 :

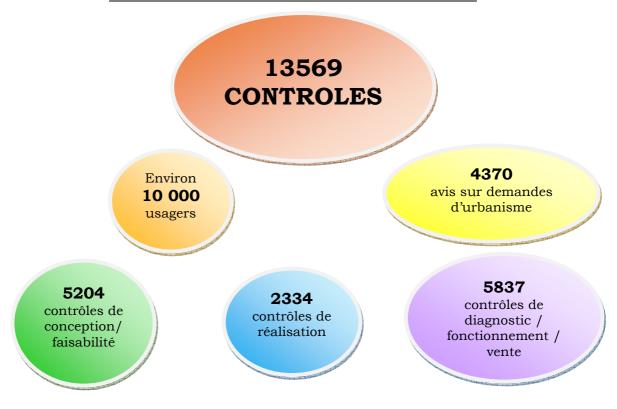
Alban FOURCADE : Responsable du serviceAudrey LALAUT : Assistante administrative

Eddy LASSIA : TechnicienNicolas LAVILLE : Technicien

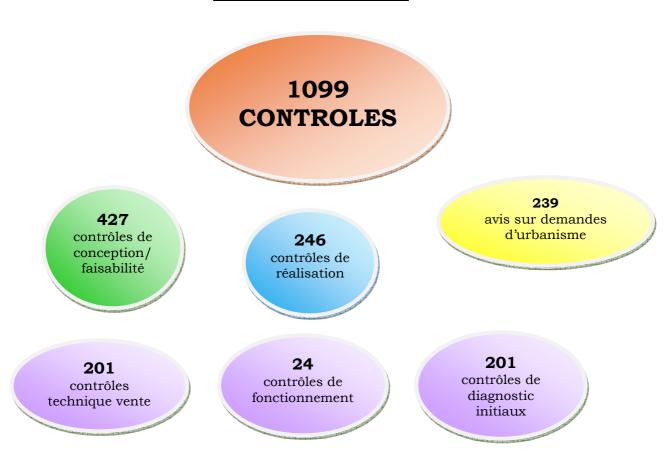
- Stéphanie LEVEQUE : Secrétaire à mi-temps

Syndicat Rhône Ventoux Page 3 sur 26 RPQS ANC 2019

3 LES CHIFFRES CLES DEPUIS LA CREATION DU SERVICE



4 LES CHIFFRES CLES DE 2019

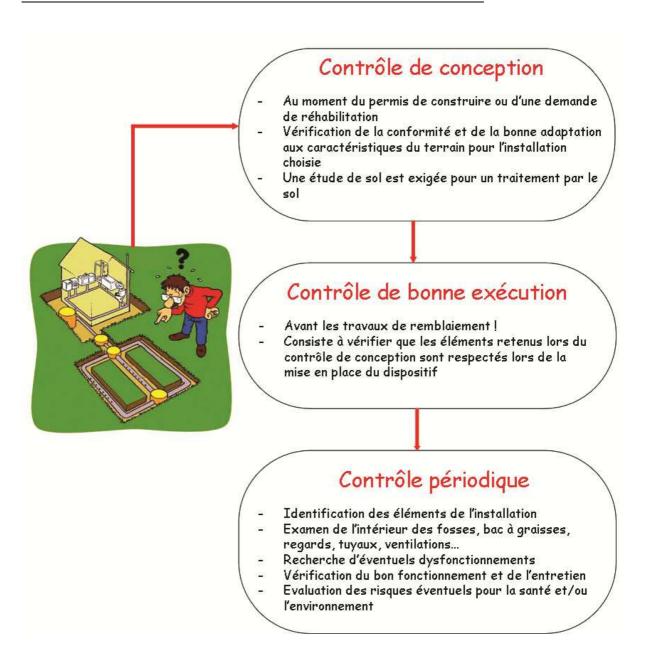


Syndicat Rhône Ventoux Page 4 sur 26 RPQS ANC 2019

5 LE NOMBRE D'INSTALLATIONS EN ANC

Le nombre total d'installations existantes sur les 34 communes est estimé à environ 10 000. Cette évaluation reste approximative puisque toutes les habitations n'ont pas encore été recensées et qu'il subsiste des incertitudes par rapport aux bâtis en ruine, cabanon sans alimentation en eau, secteurs zonés en assainissement collectif projeté sur certaines communes...

6 LES INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE



Un état des prestations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 est donné dans le tableau suivant :

Type de prestation	2019
Avis sur demande de branchement au réseau d'eau potable	64
Avis sur demande d'urbanisme	239
Contrôles de diagnostic initial	201
Contrôles de réalisation	246
Contrôles de fonctionnement	24
Contrôles techniques vente*	201
Contrôles de conception/faisabilité	427

^{*}Une distinction est apportée depuis 2018 où les contrôles techniques vente ont été différenciés des autres contrôles terrain.

Le temps passé sur les contrôles de conception / réalisation est de plus en plus important, en raison notamment de la multiplication des nouvelles filières et de leur complexité. En effet, les arrêtés et avis d'agréments sont actuellement au nombre de 90 pour les filtres compacts, 9 pour les filtres plantés, 84 pour les micro-stations à cultures libres et 70 pour les micro-stations à cultures fixées, avec des guides de l'utilisateur allant de 30 à plus de 100 pages. Chaque année, entre 10 et 20 nouveaux dispositifs agréés en moyenne sont publiés au Journal Officiel.

7 LES DEMANDES D'URBANISME

Un bilan est présenté ci-dessous concernant les avis émis sur les demandes d'urbanisme pour chaque commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

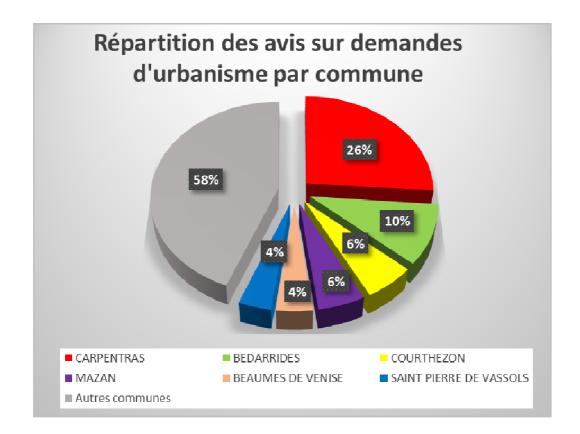




Syndicat Rhône Ventoux Page 6 sur 26 RPQS ANC 2019

Communes	Certificat d'urbanisme	Permis de construire	Permis de lotir	Déclaration préalable	TOTAL
AUBIGNAN	0	6	0	1	7
BEAUMES DE VENISE	0	8	0	2	10
BEAUMONT DU VENTOUX	0	1	0	0	1
BEDARRIDES	0	16	0	8	24
BEDOIN	0	5	0	1	6
BLAUVAC	0	6	0	0	6
CADEROUSSE	0	3	0	5	8
CARPENTRAS	3	43	0	16	62
CHATEAUNEUF DU PAPE	0	3	0	0	3
COURTHEZON	0	6	0	8	14
CRILLON LE BRAVE	2	8	0	0	10
FLASSAN	0	0	0	0	0
GIGONDAS	0	5	0	0	5
JONQUIERES	0	1	0	0	1
LA ROQUE ALRIC	3	1	0	0	4
LA ROQUE SUR PERNES	0	2	0	0	2
LAFARE	0	0	0	0	0
LE BARROUX	0	3	0	0	3
LE BEAUCET	0	2	0	1	3
LORIOL DU COMTAT	0	5	0	2	7
MALAUCENE	0	2	0	1	3
MALEMORT DU COMTAT	0	3	0	0	3
MAZAN	3	7	1	2	13
METHAMIS	0	5	0	1	6
MODENE	0	6	0	2	8
MORMOIRON	0	2	0	0	2
SAINT DIDIER	0	1	0	0	1
SAINT HIPPOLYTE	0	3	0	0	3
SAINT PIERRE DE VASSOLS	0	8	0	1	9
SARRIANS	0	1	0	1	2
SORGUES	2	1	0	1	4
SUZETTE	0	1	0	0	1
VENASQUE	1	4	0	3	8
VILLES SUR AUZON	0	0	0	0	0
Total	14	168	1	56	239

Syndicat Rhône Ventoux Page 7 sur 26 RPQS ANC 2019



Le nombre d'avis émis sur l'année 2019 est sensiblement équivalent aux chiffres de l'année précédente (qui comptabilisait 225 avis), avec toutefois une augmentation sensible du nombre de permis de construire par rapport aux autres types de demandes (DP, CU...). Un seul permis d'aménager a été instruit en ANC au cours de l'année 2019, contre 8 l'année précédente.

Les seules communes de Carpentras, Bedarrides, Courthezon et Mazan représentent près de 50 % des demandes transmises.

<u>RAPPEL</u>: Les dossiers ANC liés à des demandes d'urbanisme font l'objet d'un double examen depuis la réforme du code de l'urbanisme du 1^{er} mars 2012 : nécessité de joindre à la demande d'urbanisme un document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, pour la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation. Cette modification implique et nécessite une double consultation du service ANC (en amont du dépôt en Mairie et lors de l'instruction).



Il faut également rappeler que les services instructeurs doivent systématiquement nous adresser les dossiers d'urbanisme ainsi que les arrêtés d'attribution ou de refus correspondants.

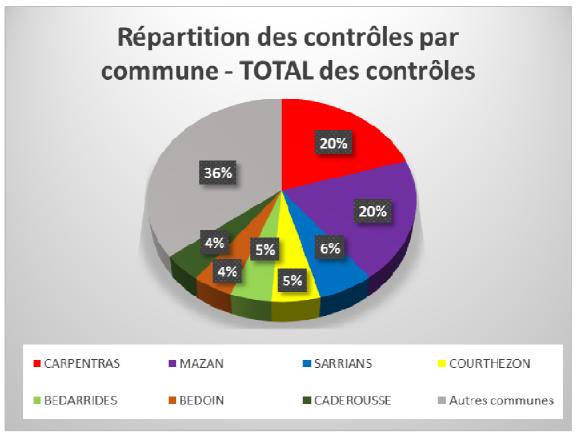
Syndicat Rhône Ventoux Page 8 sur 26 RPQS ANC 2019

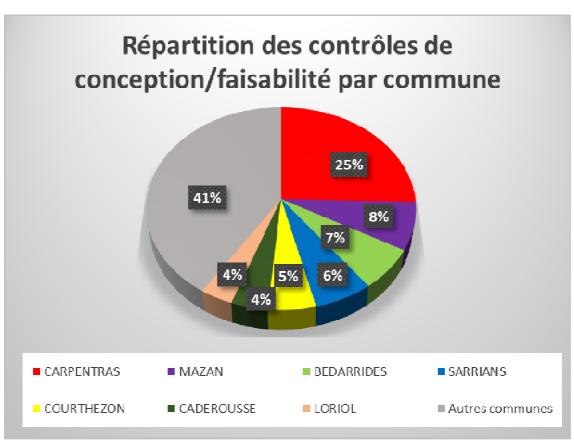
8 LE BILAN DES CONTROLES EFFECTUES DANS L'ANNEE 2019

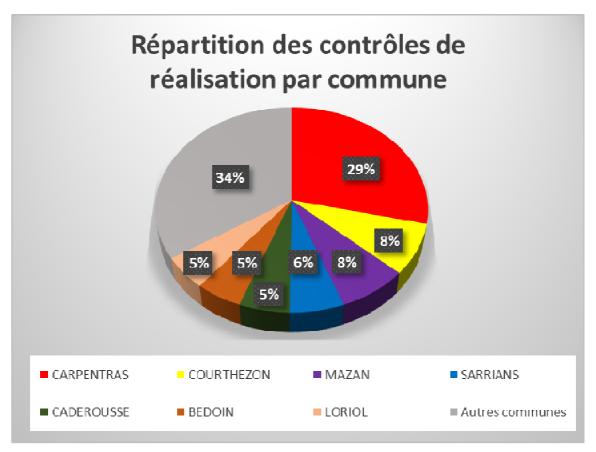
Le tableau ci-après présente le bilan total des divers contrôles effectués et facturés sur chacune des communes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

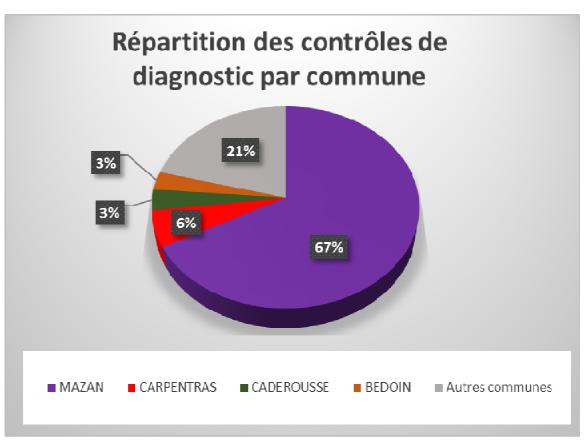
	Types de contrôle						
Communes	Conception	Réalisation	Faisabilité	Diagnostic	Fonctionnement	Vente	TOTAL
AUBIGNAN	9	6	1	3	0	10	29
BEAUMES DE VENISE	9	6	2	2	0	2	21
BEAUMONT DU VENTOUX	8	6	0	0	0	2	16
BEDARRIDES	24	9	4	2	0	9	48
BEDOIN	17	12	0	3	3	12	47
BLAUVAC	3	3	1	1	0	6	14
CADEROUSSE	17	13	0	7	0	9	46
CARPENTRAS	89	68	18	10	2	27	214
CHATEAUNEUF	1	1	0	1	0	3	6
COURTHEZON	22	19	0	2	1	13	57
CRILLON LE BRAVE	6	2	2	0	1	7	18
FLASSAN	3	1	0	0	0	1	5
GIGONDAS	9	5	0	0	0	1	15
JONQUIERES	7	8	0	2	1	3	21
LAFARE	0	0	0	0	0	3	3
LA ROQUE ALRIC	1	0	1	0	0	1	3
LA ROQUE SUR PERNES	2	3	0	2	0	3	10
LE BARROUX	2	1	0	0	2	5	10
LE BEAUCET	9	4	0	0	0	2	15
LORIOL DU COMTAT	14	13	1	1	1	7	37
MALAUCENE	12	6	0	3	1	4	26
MALEMORT	4	4	1	0	0	7	16
MAZAN	29	18	3	129	10	18	207
METHAMIS	4	0	0	1	0	1	6
MODENE	14	3	1	1	0	2	21
MORMOIRON	7	8	0	18	0	3	36
SAINT DIDIER	0	0	0	0	0	0	0
ST HIPPOLYTE	4	5	0	0	0	1	10
SAINT PIERRE DE VASSOLS	11	1	1	0	0	5	18
SARRIANS	27	14	0	3	2	19	65
SORGUES	10	3	3	5	0	7	28
SUZETTE	4	2	0	0	0	2	8
VENASQUE	6	2	2	4	0	4	18
VILLES SUR AUZON	2	0	0	1	0	2	5
Total	386	246	41	201	24	201	1099

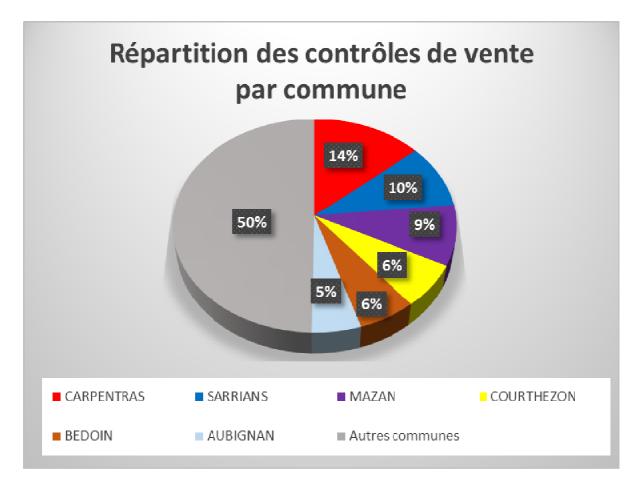
Syndicat Rhône Ventoux Page 9 sur 26 RPQS ANC 2019











Les diagnostics engagés sur le territoire de Carpentras se sont terminés en début d'année 2019, plus de 90 % des installations sur cette commune auront fait l'objet d'au moins un contrôle depuis la création du service. Au mois de Mars, le Syndicat a entamé une campagne de diagnostic axée sur la zone à enjeu environnemental de la commune de Mazan (près de 200 installations sont concernées). Ces contrôles sont actuellement en cours de finalisation.

Environ 25 % des contrôles de conception/faisabilité sont réalisés dans le cadre de demandes d'urbanisme. Toutefois, ces demandes peuvent également concerner une habitation existante. Le poids des installations neuves par rapport aux installations réhabilitées est donc assez faible, à l'exception de la commune de Carpentras.

L'augmentation du nombre de contrôles de réalisation des travaux se poursuit, avec la plus forte hausse enregistrée depuis la création du service. Cela traduit essentiellement les actions de relance effectuées par le Syndicat (RAPPEL: fin des subventions en octobre 2017). On enregistre également de plus en plus de demandes de réhabilitation « spontanées », c'est-à-dire avant expiration du délai règlementaire.

9 LE BILAN DES CONTROLES PAR COMMUNE CUMULES AU 31/12/2019

Le tableau ci-dessous présente le bilan total des divers contrôles effectués et facturés sur chacune des communes depuis la création du service.

Syndicat Rhône Ventoux Page 12 sur 26 RPQS ANC 2019

	Types de contrôle						
Communes	Conception	Réalisation	Faisabilité	Diagnostic	Fonctionnement	Vente	TOTAL
AUBIGNAN	160	64	15	122	8	54	423
BEAUMES DE VENISE	99	42	14	95	6	20	276
BEAUMONT DU VENTOUX	27	16	2	65	0	24	134
BEDARRIDES	277	116	18	127	5	86	629
BEDOIN	323	151	22	276	11	79	862
BLAUVAC	128	60	20	109	7	28	352
CADEROUSSE	76	57	0	72	0	82	287
CARPENTRAS	846	521	83	1223	29	248	2950
CHATEAUNEUF	59	25	2	49	0	10	145
COURTHEZON	148	76	4	202	11	79	520
CRILLON LE BRAVE	123	48	23	73	5	27	299
FLASSAN	20	8	0	15	1	5	49
GIGONDAS	78	29	2	84	0	19	212
JONQUIERES	62	42	2	141	3	48	298
LAFARE	10	5	0	6	0	4	25
LA ROQUE ALRIC	22	7	3	46	1	6	85
LA ROQUE SUR PERNES	98	41	11	95	3	26	274
LE BARROUX	145	56	10	78	8	27	324
LE BEAUCET	61	30	11	64	2	27	195
LORIOL DU COMTAT	154	100	1	248	7	56	566
MALAUCENE	185	84	9	194	14	52	538
MALEMORT	206	89	8	135	2	36	476
MAZAN	592	287	30	498	16	142	1565
METHAMIS	47	15	12	33	1	6	114
MODENE	73	35	4	37	4	16	169
MORMOIRON	7	8	0	18	0	3	36
SAINT DIDIER	29	18	3	44	2	14	110
ST HIPPOLYTE	31	24	0	56	1	16	128
SAINT PIERRE DE VASSOLS	125	40	4	101	1	16	287
SARRIANS (*)	88	55	0	3	6	55	207
SORGUES	99	51	38	77	2	61	328
SUZETTE	72	21	1	16	1	12	123
VENASQUE	147	53	11	143	9	42	405
VILLES SUR AUZON	45	18	6	91	4	14	178
Total	4662	2292	369	4636	170	1440	13569

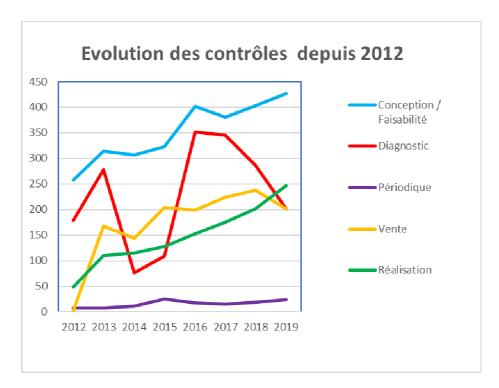
^(*) Note 1 : Pour la commune de Sarrians, ces chiffres ne comptabilisent que les contrôles effectués par le Syndicat depuis le transfert de compétence en juin 2016.

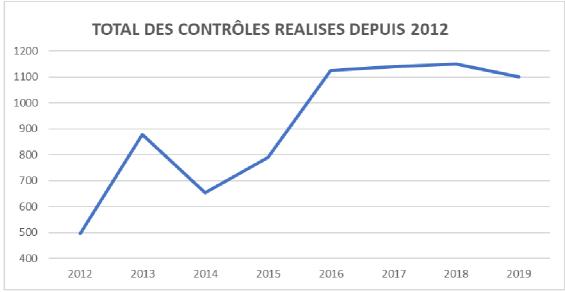
Syndicat Rhône Ventoux Page 13 sur 26 RPQS ANC 2019

^(*) Note 2 : Pour la commune de Mormoiron, ces chiffres ne comptabilisent que les contrôles effectués par le délégataire depuis le transfert de compétence en janvier 2019.

Il est rappelé que le travail du SPANC ne se limite pas à ces seuls contrôles et que le temps passé dans des missions générales de ce service (accueil et conseil aux usagers, appels téléphoniques, édition et enregistrement des courriers, montage et suivi des dossiers de subventions...) ne peut être comptabilisé au quotidien. De plus, il ne peut donner lieu à une facturation spécifique.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution de l'activité du service sur les 9 dernières années :





Syndicat Rhône Ventoux Page 14 sur 26 RPQS ANC 2019

10 Subventions - Aides aux particuliers :

Depuis 2013, 7 programmes de demandes de subventions ont été soumis et validés par les financeurs : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de Vaucluse.

Concernant l'avancement de ces différents programmes :

Le premier programme (10 dossiers), monté en 2013, a été soldé en octobre 2016. L'opération totalise un montant global de 45 550,00 € qui a été intégralement reversé aux particuliers concernés.

En 2014, un second programme (30 dossiers) a été soumis aux financeurs et validé en commission (par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) le 16/03/2015. Le montant global des aides attendues s'élève à 130 430,00 €. Le taux d'avancement de ce programme est désormais d'environ 63 % (8 dossiers soldés en 2016, 4 en 2017, 3 en 2018 et 4 de plus en 2019 sur un total de 30 dossiers).

En 2016, le troisième programme (52 dossiers) a été soumis aux financeurs et validé en commission le 29/11/2016. Le montant global des aides attendues s'élève à 191 765,00 €. Le taux d'avancement actuel de ce programme est d'environ 50 % (18 dossiers soldés en 2017 et 9 de plus en 2018). Une demande de convention financière a été envoyée aux financeurs fin décembre 2019 pour 7 dossiers.

Le transfert de compétence pour la commune de Sarrians en 2016 s'est également accompagné du transfert des dossiers de demande de subventions spécifiques (2 programmes, respectivement 20 et 30 dossiers), qui sont désormais gérés par le Syndicat. Le taux d'avancement moyen de ces programmes est d'environ 88 %. Le premier programme a été clôturé en 2019.

Le 25 octobre 2017, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse nous a informé de <u>l'arrêt du système de subventions accordées aux particuliers pour la réhabilitation des ANC</u>. Cette disposition a été justifiée par des restrictions budgétaires importantes portant sur le 10ème programme de l'Agence.

Pour cette raison, les deux derniers programmes soumis aux financeurs, qui comportaient à l'origine un total de 50 (programme spécifique Carpentras) et 15 dossiers, n'ont pu être pris en charge que très partiellement (respectivement 12 et 10 dossiers acceptés).

Pour le quatrième programme, comportant donc 12 dossiers, l'opération totalise un montant global de 39 600,00 € avec un financement unique de l'Agence de l'Eau, s'agissant d'un programme spécifique à la commune de Carpentras, le Conseil Départemental n'intervient pas sur les communes de moins de 7500 habitants. Le taux d'avancement de ce programme est de 90 %. Seul 1 dossier reste encore à subventionner pour clôturer ce programme.

Syndicat Rhône Ventoux Page 15 sur 26 RPQS ANC 2019

Concernant le cinquième programme (10 dossiers acceptés), le montant attendu des aides s'élève à 48 550,00 € (Agence de l'Eau et Conseil Départemental). Le taux d'avancement de ce programme est de 70 % (7 dossiers soldés).

Selon la réactivité des usagers et la date de validité de ces différents programmes, le service se donne environ 1 an pour clôturer l'ensemble des programmes suivis depuis le premier lancement en 2013.

11 EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Aucune évolution règlementaire notable n'a vu le jour depuis l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 (installations d'ANC > 20 EH).

Les modalités de contrôle des installations existantes sont toujours régies par l'arrêté du 27 avril 2012.

En revanche, l'arrêté du 22 avril 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC < 20 EH est toujours en cours de révision. Le nouveau texte, initialement prévu pour fin 2019, semble reporté. Les principales évolutions attendues sont :

- Agréments renouvelables et possibilité de suspension/retrait d'agréments par le Ministère (dispositifs agréés, micro-stations...),
- Dimensionnement des fosses revu à la baisse pour les « grandes » habitations,
- Possibilité de traitement séparé eaux-vannes / eaux ménagères, même pour les habitations neuves
- Nécessité d'une opération de réception entre le Maître d'Ouvrage et l'installateur

Syndicat Rhône Ventoux Page 16 sur 26 RPQS ANC 2019

GRILLE DE L'EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Durkly	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux			
Problèmes constatés sur l'installation	NON	NON OUI Enjeux sanitaires Enjeux environneme		
	Non respect de l'art	icle L. 1331-1-1 du code de la	a santé publique	
■Absence d'installation		e de réaliser une installation co er dans les meilleurs délais	onforme	
☐ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	>	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a)		
☐ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation				
☐ Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution		pires sous 4 ans délai de 1 an si vente		
■ Installation incomplète■ Installation significativement sous-	Installation non conforme	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes	Installation non conforme > Risque environnemental avéré	
dimensionnée	Article 4 - cas c)	Article 4 - cas a)	Article 4 - cas b)	
■ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	 ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente 	★ Travaux obligatoires sous 4 ans★ Travaux dans un délai de 1 an si vente	
☐ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	★ Liste de recomm l'installation	andations pour améliorer le fo	onctionnement de	

Note: L'application de délais plus courts reste possible en cas de pollution grave entrant dans le cadre des missions de Police de l'Eau ou par le biais du pouvoir de Police du Maire (plaintes, problèmes de salubrité publique...)



B. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance sont donnés par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce nombre, allant de 0 à 140, permet d'évaluer l'avancée du service.

Sur ces bases, il est établi à 100 en 2019 pour le SPANC du Syndicat.

Il faut noter que les points supplémentaires sont attribués si le service a choisi de prendre les compétences facultatives que sont l'entretien, les travaux de réhabilitation et le traitement des matières de vidange, ce qui n'est pas le cas du Syndicat Rhône Ventoux.

TAUX DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur est le rapport (exprimé en pourcentage) entre, d'une part, le nombre d'installations existantes déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 auquel est ajouté le nombre d'installations existantes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations existantes contrôlées depuis la création du service.

Pour le Syndicat Rhône-Ventoux :

- Nombre total d'installations existantes contrôlées (réalisation, diagnostic, fonctionnement, vente) entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2019 = **6794**
- Nombre d'installations existantes jugées conformes à la réglementation actuelle ou ne présentant pas de non-conformité apparente = 2849
- Nombre d'installations existantes jugées non-conformes à la réglementation actuelle = 3945 : dont 2112 jugées «non-conformes sans risque avéré» et 1833 jugées «non-conformes avec risque avéré».

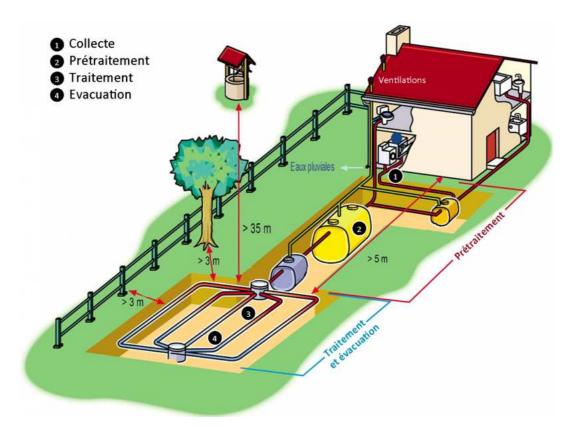
TAUX DE CONFORMITE = (2849 + 2112) / 6794 = 73,0%

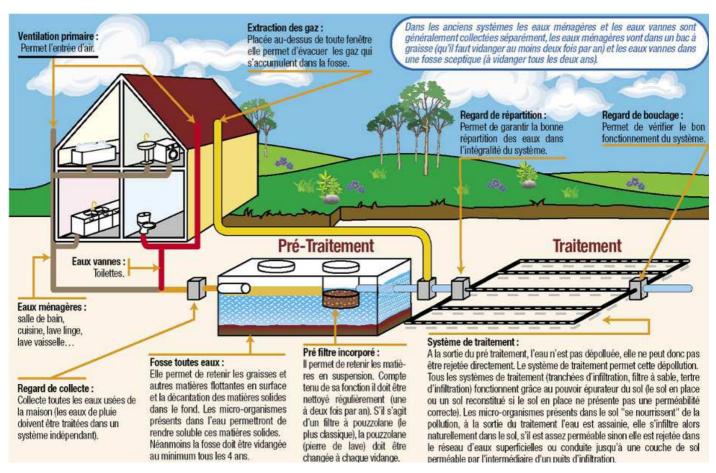
Soit une baisse de près de 1 point par rapport à l'année précédente.

Naturellement, cet indicateur n'aura de véritable signification que lorsque l'ensemble du parc ANC aura été contrôlé.

Syndicat Rhône Ventoux Page 18 sur 26 RPQS ANC 2019

SCHEMAS DE PRINCIPE D'UNE FILERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





Syndicat Rhône Ventoux Page 19 sur 26 RPQS ANC 2019

II- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

A. TARIFICATION DE L'ANC ET BILAN FINANCIER

1 Les nouveaux tarifs

Les tarifs ont fait l'objet d'une révision par délibération du comité en date du 1^{er} mars 2019. Le montant des redevances est détaillé dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE REDEVANCE	COÛT UNITAIRE	COÛT UNITAIRE (TVA 10 %)
	HT	TTC
Contrôle de faisabilité	60,00€	66,00 €
Contrôle de conception	130,00€	143,00 €
Contrôle de diagnostic, de fonctionnement ou de réalisation des travaux	180,00 €	198,00 €
Contrôle technique vente	290,00€	319,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €
Redevance pour prestations administratives	30,00€	33,00 €

2 Les sanctions

Le principe des pénalités pour non-respect des règles liées au SPANC a été maintenu lors de la délibération du 1^{er} mars 2019. Les montants sont désormais les suivants :

Type de situation	Prix TTC du (ou des) contrôle(s) à réaliser	Montant TTC de la sanction équivalente	
Travaux non réalisés dans les délais prescrits (montant majoré)	341,00€	682,00 €	
Installation mise en service sans contrôle de conception-réalisation	341,00 €		
Refus de contrôle-diagnostic (initial ou périodique) Refus de contrevisite de réalisation des travaux, installation mise en service sans contrôle de conception- réalisation ou travaux non réalisés dans les délais prescrits (montant minoré)	198,00 €	396,00 €	

Syndicat Rhône Ventoux Page 20 sur 26 RPQS ANC 2019

3 Le bilan financier

BILAN DE LA FACTURATION DE 2008 à 2019

Pour information, un bilan est présenté dans le tableau ci-dessous en termes de facturation et de paiement des factures sur une période de 10 ans.

Il apparaît que les montants impayés restent toujours faibles.

La date arrêtée pour le calcul du bilan détaillé ci-après est le 31 mars 2020, correspondant à la fin du 1^{er} trimestre 2020 et à l'état des restes de la trésorerie. Cette période est la base de référence utilisée chaque année.

Il faut souligner qu'aucune demande d'admission en non-valeur formulée par la trésorerie n'a encore été accordée cette année.

La position du Syndicat, qui a toujours été de n'admettre aucune de ces demandes, permet aujourd'hui encore de constater qu'un certain nombre de dossiers finissent par aboutir même après plusieurs années, comme il est constaté dans le tableau cidessous.

ANNEES	Impayés au 29/03/2019 (Montants HT)	Impayés au 31/03/2020 (Montants HT)	Pourcentage d'impayés Au 31/03/2020
2008	691,00€	691,00€	1,00 %
2009	284,36 €	284,36 €	0,48 %
2010	127,97 €	127,97 €	0,24 %
2011	967,48 €	742,18 €	0,96 %
2012	133,65 €	102,37 €	0,15 %
2013	1 672,06 €	1 467,32 €	1,61 %
2014	1 236,97 €	1 236,97 €	2,53 %
2015	1 566,84 €	1 094,79 €	1,66 %
2016	4 353,70 €	3258,78 €	3,14 %
2017	5 431,47 €	5 431,47 €	4,98 %
2018	11 144,21 €	6 654,06 €	5,72 %

Syndicat Rhône Ventoux Page 21 sur 26 RPQS ANC 2019

BILAN DE LA FACTURATION EN 2019

L'année 2019 totalise 1 189 factures pour un montant de **198 029,80 € HT** (sanctions comprises), soit une progression de 70 % par rapport à l'année 2018. Cette progression importante se justifie par l'augmentation de la tarification à partir du 1^{er} mars 2019.

Pour la commune de MORMOIRON, l'année 2019 comptabilise 27 factures émises par le délégataire, pour un montant total de **3080,00 HT** (part SUEZ : 2600.00 € HT, part Syndicat : 480.00 € HT).

Toujours d'après l'état des restes de la trésorerie arrêté au 31 mars 2020, il y avait 63 054,00 € HT d'impayés, soit 30 %. Ce montant élevé se justifie notamment par un certain nombre de factures impayées sur les 2 derniers mois de l'année correspondant à 70 % du montant total des impayés, montant qui se résorbera grâce au suivi et aux relances effectués par la Trésorerie (En 2018, le pourcentage d'impayés était de 9,5 % à la même période, aujourd'hui, ce pourcentage est passé à 5,72 %). Avec l'augmentation de la tarification, ce pourcentage parait plus important que les années précédentes, mais il est à noter que sur la période de janvier à octobre 2019, le pourcentage d'impayés reste acceptable (10 %).

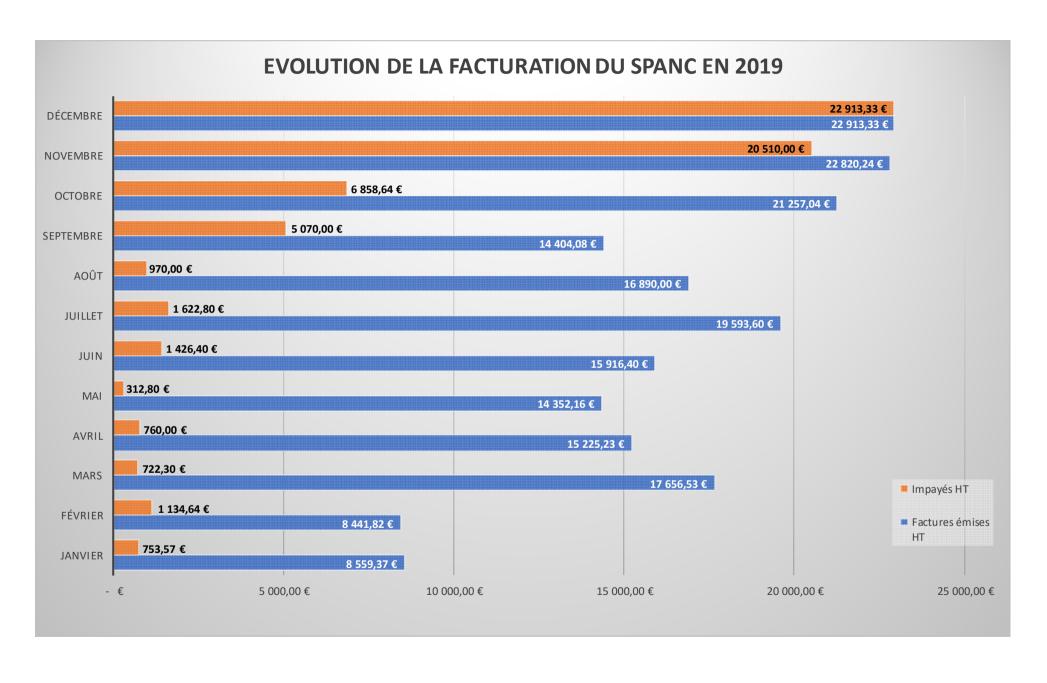
Les titres doivent être émis avant le 15 de chaque mois. C'est pourquoi, concernant le mois de décembre, 140 contrôles effectués en fin d'année 2019 ont été facturés après cette date et seront rattachés à l'exercice de 2019, soit un montant de **22 913,33 € HT**, se répartissant de la manière suivante :

Nature du contrôle	Nombre	Montant total HT
Contrôle technique vente	10	2 900,00 €
Contrôle de réalisation	48	8 200,96 €
Contrôle de conception	23	2 990,00 €
Contrôle de diagnostic	45	8 022,37 €
Contrôle de faisabilité	12	720,00 €
Frais de déplacement	2	80,00€

Le montant total facturé sur l'année 2019 est donc de <u>198 029,80 € HT</u>

Le graphique, en page suivante, représente l'évolution de la facturation sur l'année 2019.

Syndicat Rhône Ventoux Page 22 sur 26 RPQS ANC 2019



B. LES PRIMES DE PERFORMANCE

Les restrictions budgétaires du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau se sont traduites par une baisse générale de l'enveloppe affectée à l'aide à la performance épuratoire pour les collectivités territoriales.

Depuis 2018, <u>les primes de performances relatives à l'ANC ne sont plus attribuées</u>. Elles représentaient auparavant environ 8 000.00 € par an.

C. RESULTATS DE L'EXERCICE

Pour 2019, il ressort un résultat positif de + 338,02 € pour la section exploitation et un résultat négatif – 268,87 € pour la section investissement.

Après report des résultats antérieurs (déficit de - 50 976,73 €) et des restes à réaliser à reporter, il ressort pour l'année 2019 un **résultat négatif global de - 50 907,58** €.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- ➤ Transfert de compétence de la commune de MORMOIRON au 1^{er} janvier 2019 ;
- ➤ Renouvellement du contrat en CDI pour un agent administratif à mi-temps, auparavant en CDD;
- ➤ Réunion spéciale de la commission Assainissement Non collectif + conseil d'exploitation de la régie le 25 février 2019 pour l'adoption des nouveaux tarifs ;
- Révision des prix actée au 1er mars 2019;
- ➤ Réunion du conseil d'exploitation de la régie le 26 mars 2019 (budget primitif) ;
- Finalisation de l'opération diagnostics initiaux sur CARPENTRAS ;
- ➤ Finalisation de l'opération diagnostics initiaux sur l'aire d'alimentation des captages de COURTHEZON et JONQUIERES ;
- ➤ Démarrage de l'opération diagnostic sur la commune de MAZAN (zone à enjeu environnemental).

Syndicat Rhône Ventoux Page 25 sur 26 RPQS ANC 2019



000000

Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône Ventoux 595, chemin de l'hippodrome BP22

84201 CARPENTRAS CEDEX

Tél.: 04.90.60.81.81 Fax: 04.90.63.52.95

Courriel: contact@rhone-ventoux.fr

Syndicat Rhône Ventoux Page 26 sur 26 RPQS ANC 2019